

A.G. HOLDING

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 468 410 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1000 RUE DE MONTASINOS
34090 MONTPELLIER

795 352 111 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 29 JUILLET 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 379 699 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	379 699 euros
A la réserve légale <i>Qui s'élève ainsi à 46 841 euros</i>	18 574 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 1 euro par part	46 841 euros
Le solde	314 284 euros
En totalité au compte « autres réserves » <i>Qui s'élève ainsi à 496 195 euros.</i>	314 284 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 46 841 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

QUATRIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
31/03/2023	/	/	/
31/03/2024	/	/	/
Décision du 03/05/2024 hors AGOA	46 000 euros	46 000 euros	/
31/03/2025	46 800 euros	46 800 euros	/

Signé électroniquement,

Signé par :

8BFC1176C56D4A3...

**CERTIFIÉ CONFORME
LA GÉRANCE**

A.G. HOLDING

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 468 410 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1000 RUE DE MONTASINOS
34090 MONTPELLIER**

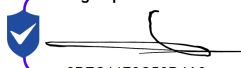
795 352 111 RCS MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

CERTIFIÉS CONFORMES

LE GÉRANT

Signé par :

8BFC1176C56D4A3...



N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A.G. HOLDING - SIREN : 795352111										Néant ☐					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 12					
										Exercice N clos le 31/03/2026					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres									014		016			
	Immobilisations corporelles									028		030			
	Immobilisations financières (1)									040	616 665	042		616 665	
	TOTAL I (5)									044	616 665	048		616 665	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052			
	Stocks marchandises									060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068		070			
	Créances autres (3)									072	389 735	074		389 735	
	Charges constatées d'avance									092	90	094		90	
	Valeurs mobilières de placement									080		082			
	Disponibilités									084	101 828	086		101 828	
TOTAL II									096	491 653	098		491 653		
TOTAL GENERAL (I + II)									110	1 108 318	112		1 108 318		
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120		120	468 410		
	Ecart de réévaluation									124		124			
	Réserve légale									126		126	28 267		
	Réserves réglementées									130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)									131		132	181 911		
	Report à nouveau									134		134			
	Résultat de l'exercice									136		136	379 699		
	Subventions d'investissement									137		137			
	Provisions réglementées									140		140			
	TOTAL I									142		142	1 058 287		
Provisions pour risques et charges											TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156		156	11 793		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés									166		166	298		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169		172			
	Comptes courants d'associés									173		173	37 941		
	Autres dettes									175		175			
	Produits constatés d'avance									174		174			
	TOTAL III									176		176	50 031		
TOTAL GENERAL (I + II + III)									180		180	1 108 318			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	5 000							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 043	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184								

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.G. HOLDING - SIREN : 795352111										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/03/2026	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier		242	11 752	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244			
Rémunérations du personnel								250			
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254			
Dotations aux dépréciations								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264		11 753	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		-11 753	
Produits financiers						(III)		280		400 000	
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294		8 549	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		379 699	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		379 699	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324					
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		20 000		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989						
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350	400 000	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	301		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356						
Déficits antérieurs reportables					35	173		360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	301		